

P. C. M.
ASSOCIATION

DES

INGÉNIEURS

DES PONTS ET CHAUSSEES ET DES MINES

2^e ANNUAIRE — 1904

PROJET D'UN BULLETIN DU P. C. M.

TOURNEES EN PRÉPARATION

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 23 JANVIER 1904

STATUTS

RÈGLEMENT INTERIEUR

COMITE D'ADMINISTRATION ET SIEGE SOCIAL

LISTE DES INGENIEURS
DES PONTS ET CHAUSSEES ET DES MINES

PROJET D'UN BULLETIN DU P. C. M.

Pour répondre à de nombreuses demandes, le Comité a décidé l'impression et l'envoi aux Sociétaires d'un Bulletin destiné, avant tout, à les renseigner et à les documenter sur les faits, parlementaires et autres, qui peuvent les intéresser collectivement et ne trouveraient pas place dans nos Annales. Une telle publication ne pouvant vivre que par le concours de toutes les bonnes volontés, le Secrétaire fait appel aux camarades qui seraient en mesure de lui fournir des matières utiles à la confection de ce Bulletin et les prie de vouloir bien se mettre en rapport avec lui. Il recevra d'ailleurs avec reconnaissance toute communication relative au projet du Bulletin et, en général, à nos intérêts collectifs.

TOURNÉES EN PRÉPARATION

En vue d'alterner les excursions hors de France avec d'autres plus courtes, le Comité, tout en maintenant à son programme le voyage projeté en Tunisie, a résolu de ne pas l'organiser de suite et de préparer, pour mai ou juin prochain, une tournée en Bretagne où d'intéressants travaux seront à voir à cette époque.

PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROCÈS-VERBAL

de la séance du 23 janvier 1904.

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Brosselin, Président de l'Association, assisté de MM. Colson, Regimbeau, Bernis et Vicaire, membres de l'Association.

Membres présents : 93.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du rapport ci-après sur le fonctionnement de l'Association, pour l'année sociale de 1902-1903 :

« Mes chers Camarades.

« Notre Association a été constituée par l'Assemblée générale du 26 mai 1902 qui en a fixé les statuts et a nommé le Comité d'administration.

« Elle est entrée immédiatement en fonctions, mais la première année sociale n'a commencé à courir que le 1^{er} novembre 1902, et le Comité a dû, suivant un usage constant, y comprendre la période transitoire de cinq mois qui s'est écoulée du 26 mai au 1^{er} novembre et pour laquelle aucune cotisation n'a été perçue.

« C'est donc notre première Assemblée générale ordinaire qui a lieu aujourd'hui, et vous avez à statuer sur les comptes de la première année sociale et à procéder au remplacement des membres sortants du Comité.

« Le Comité n'a pas d'ailleurs attendu ce moment pour entrer en rapport avec vous. Vous connaissez déjà, par sa circulaire du 20 novembre 1902, les mesures qu'il avait prises à cette date, et je vous les rappelle tout d'abord.

« Nous avons rendu notre Association publique conformément à l'article 3 des statuts.

« Nous avons arrêté le règlement qui devait, aux termes de l'article 8, déterminer les conditions d'administration intérieure et tous les détails propres à assurer l'exécution des statuts.

« Nous avons distribué à tous nos camarades, qu'ils fassent ou non partie de l'Association, le premier Annuaire dans lequel nous avons fait figurer le procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive, les statuts, le règlement intérieur, la composition du Comité, et la liste des adhérents.

« Et nous avons publié « l'Étude sur le calcul des voûtes en maçonnerie et des arcs en général » qui avait fait l'objet d'une communication du camarade Bouffet, lors de la réunion de l'Assemblée générale constitutive.

« Le nombre des membres de notre Association était de 601 le jour de sa constitution.

« Il s'est élevé à 613 à la date du 1^{er} novembre 1902, origine de la première année sociale; il était de 617 à la date du 1^{er} novembre 1903, origine de la deuxième année sociale, et il atteint aujourd'hui le chiffre de 635 qui se subdivise comme il suit :

Ponts et Chaussées.	{	Inspecteurs généraux.	75	} 56½
		Ingénieurs en chef.	202	
		Ingénieurs ordinaires.	249	
		Élèves ingénieurs.	38	
Mines.	{	Inspecteurs généraux.	10	} 71
		Ingénieurs en chef.	28	
		Ingénieurs ordinaires.	31	
		Élèves ingénieurs.	2	

« Tous les élèves de la dernière promotion entrée à l'École des Ponts et Chaussées nous ont envoyé leurs adhésions avec un empressement qui nous a touchés, et la progression eût été encore plus grande, si nous n'avions pas eu le regret d'enregistrer la démission d'un de nos camarades et la mort de douze autres : MM. de Labry, Lancelin, Lebo-Gigun, Marx, Partiot, Metzger, Clarard, Dardenne, Fontès, Mayer, Chéguillaume et Lecomte.

« A l'époque de la réunion de l'Assemblée générale constitutive, le Camarade Rabut avait eu la bonne pensée de préparer une tournée au Luxembourg, qui avait permis à un grand nombre de nos Camarades d'assister à cette Assemblée, et d'admirer le magnifique pont du camarade Séjourné.

« Depuis lors, nous en avons organisé nous-mêmes trois autres. La première (octobre 1902) comprenait Lyon, le Rhône et Marseille. La seconde (juin 1903) comportait une importante excursion en Angleterre qui a été précédée d'un coup d'œil jeté sur les travaux du Métropolitain de Paris, et la troisième (septembre 1903) a eu pour objet la visite des chemins de fer alpins en Suisse, des lacs de Suisse et d'Italie, et des travaux du tunnel du Simplon.

« Les Compagnies françaises de chemins de fer ont bien voulu nous accorder des permis entièrement gratuits pour les Camarades qui ont pris part à ces tournées, et, en outre des permis à demi-tarifs pour les membres de leurs familles — femmes et enfants — qui les ont accompagnés. Nous leur en avons été très reconnaissants, et je réponds, je n'en doute pas, à vos sentiments unanimes en leur adressant nos bien vifs remerciements.

« Je ne devrais peut-être pas ajouter, mais il faut rendre justice à tout le monde, que les trois tournées ont été parfaitement réglées par le Camarade Rabut, avec le concours du camarade Regimbeau pour la tournée d'Angleterre, et du camarade Godard pour la tournée du Simplon.

« Le succès a dépassé nos espérances et voici quelques chiffres éloquentes : La tournée du Rhône a été suivie par 78 Camarades et une femme de Camarade; celle d'Angleterre, par 65 Camarades, 10 femmes et 3 enfants; et celle du Simplon par 64 Camarades, 16 femmes et 12 enfants.

« Le point le plus intéressant de la première tournée, la seule à laquelle j'ai pu prendre part, a été la visite de la superbe usine de Saint-Chamond de la Compagnie des Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, dont le directeur général est notre Camarade de Montgolfier. Il n'a pu, à son grand regret, nous recevoir lui-même, ayant été obligé, au dernier moment, de partir pour l'Autriche. Ce sont le Directeur et les Ingénieurs de l'usine qui nous en ont fait les honneurs avec la plus grande amabilité, et ils nous ont offert, en son nom, un très beau banquet.

« Lorsque la guerre de 1870 nous l'a enlevé, de Montgolfier s'était déjà mis hors pair en construisant, d'après les premiers projets étudiés par le Camarade Delocre, le barrage du Furens qui est resté un modèle. Après avoir été envoyé comme député à l'Assemblée nationale et avoir traversé la politique, il s'est consacré tout entier à la puissante Compagnie qu'il dirige encore aujourd'hui. Il y a accompli une œuvre considérable. Il s'est placé à la tête des grands industriels du pays, il fait honneur à notre corps auquel il est resté tout dévoué, et, bien que je sois son ami, j'ai plaisir à le dire puisque j'en trouve l'occasion. Je souhaite la même fortune à ceux de nos jeunes Camarades qui se sentiront les reins assez forts pour marcher sur ses traces.

« Nous avons été également l'objet d'une magnifique réception de la part de la Société J. et A. Pavin de Lafarge. Les gérants de cette Société, M. Joseph Pavin de Lafarge et Daher, son représentant à Paris, M. Colomb et le directeur du Laboratoire, M. Bied, qui sont deux anciens polytechniciens, sont venus nous prendre à Valence pour nous conduire au Teil avec un bateau de la Compagnie générale de navigation et ils nous ont offert à bord un luxueux déjeuner. La visite des carrières, des usines et du laboratoire a été des plus intéressantes et des plus instructives.

« M. Henry, Président du Conseil d'administration de la Société lyonnaise des Forces motrices du Rhône, et M. Raellet, Administrateur délégué,

ont bien voulu nous faire eux-mêmes les honneurs de la remarquable installation hydro-électrique de Jonage, la plus importante de France, qui distribue la force et la lumière dans la ville de Lyon et sa banlieue, et dont les projets ont été dressés et les travaux exécutés par notre camarade Gotteland.

« Nous avons enfin visité dans cette première tournée : à Lyon, les deux nouveaux ponts métalliques en cours d'exécution sur le Rhône, le funiculaire de Fourvières, et le tramway électrique à crémaillère de Saint-Jean à Saint-Just ; à Valence, le réservoir d'eau de la Crozette et le grand pont en maçonnerie en construction ; à Avignon, le dernier pont métallique établi sur le Rhône par la Compagnie P.-L.-M. ; et à Marseille, les travaux du bassin de la Pinède, l'usine électrique des tramways, et les chantiers de la Galerie de la Mer, de 15 kilomètres de longueur, en voie de percement pour l'assèchement et la desserte des Charbonnages des Bouches-du-Rhône.

« La tournée d'Angleterre a pris, par suite des circonstances, un caractère exceptionnel. Elle a suivi de peu, en effet, la visite de S. M. le Roi Édouard VII à Paris ; on a pu la considérer comme la première des manifestations d'entente cordiale dont cette visite a été le point de départ, et l'accueil qui a été fait à nos Camarades a été particulièrement sympathique et chaleureux.

« Le programme de cette tournée comportait quatre étapes : Douvres, Londres, Liverpool, Manchester ; et, comme parties d'agrément, une excursion à Kew, Hampton-Court et Richmond, et la visite de la ville d'Oxford, de ses collèges et de ses environs.

« Les principaux travaux et établissements qui ont été visités sont : à Douvres, les travaux du grand port de l'Amirauté ; à Londres, les nouvelles lignes tubulaires du Métropolitain en service et en construction, les travaux d'élargissement du London-Brighton railway, les travaux d'extension des docks de Surrey, et le pont de la Tour de Londres ; à Liverpool, le chemin de fer électrique aérien qui dessert les quais et les docks, les travaux d'extension des docks de la Mersey, les nouveaux quais du bassin de Hurkisson, la forme de radoub du Canada, et le cargo-boat transatlantique *le Celtic* ; à Manchester, les services municipaux de la ville, marchés et abattoirs, usines électriques de distribution de force et de lumière, stations de combustion des ordures ménagères, etc. ; enfin le canal maritime de Manchester et les travaux exécutés aux environs de cette ville par la Compagnie du Yorkshire and Lancashire railway.

« La Compagnie du Nord a mis aimablement à la disposition de nos Camarades un train spécial pour les conduire à Calais et l'obligeance infaillible de son représentant à Londres, M. Sire, leur a été précieuse.

« Les Compagnies anglaises de chemins de fer ont eu, de leur côté, la gracieuseté de leur accorder des conditions de faveur et d'organiser des

trains spéciaux qui ont beaucoup contribué à l'agrément de leur voyage.

« Ils ont été reçus, à leur arrivée à Douvres, par le Lord Mayor et par le Vice-Président du Conseil du port, qui leur a souhaité la bienvenue au nom du Président Lord Salisbury. Un beau lunch leur a été offert par le Conseil du port dans les salons de Lord Warden Hôtel.

« La Compagnie du London-Underground-Railway les a également réunis à Londres dans un lunch luxueusement servi à Hyde-Park Hôtel après la visite des tunnels tubulaires en construction qui a été faite sous les auspices du Directeur de cette Compagnie, M. Yorkès, et de l'ingénieur de l'entreprise sir Douglas Fox.

« La Compagnie du Canal maritime de Manchester a mis un steamer à leur disposition, et MM. Hunster et Congrevo, Ingénieur en chef et Ingénieur sont venus eux-mêmes les prendre à la gare de Warrington pour les conduire à Manchester.

« La Compagnie du Yorkshire and Lancashire railway leur a offert un lunch dans le train spécial qu'elle avait organisé.

« La municipalité de Manchester les a enfin admirablement accueillis, et les a invités à un banquet à l'Hôtel de ville. Le Lord Mayor et la Lady Mayoress ont fait les honneurs de cette brillante réception avec une amabilité charmante, et au dessert, les toasts les plus cordiaux ont été portés par le Lord Mayor et par le Président de la tournée, le Camarade Petit.

« Ce rapide voyage a présenté un grand intérêt pour nos Camarades qui en sont revenus enchantés et en conserveront le meilleur souvenir.

« La tournée de Simplon offrait, en dehors du point de vue technique, un côté pittoresque séduisant, et j'en conclus que son Président, le Camarade Bernard, n'a pas dû me tromper en me disant que les Camarades qui y ont pris part en ont également gardé un excellent souvenir.

« Les Compagnies étrangères de transport par chemins de fer, par bateaux et par voitures ont bien voulu consentir en leur faveur des réductions de prix. MM. Sand et Elskes, Directeur général et Ingénieur en chef des chemins de fer fédéraux leur ont fait donner des voitures directes confortables. M. Dietler, Directeur de la ligne du Saint-Gothard, a organisé pour eux un train spécial auquel M. Nagelmakers a ajouté un wagon-restaurant, et la Compagnie de navigation du lac Majeur leur a réservé un bateau neuf « *La France* » sur lequel elle a arboré le pavillon français.

« La pluie a contrarié la visite de Lucerne et l'ascension du Sonnenberg, et le brouillard leur réservait un autre mécompte au Righi-Kulm. Mais le temps s'est heureusement éclairci pour la traversée du Lac des Quatre-Cantons et du Mont Saint-Gothard et leur a permis de jouir des aspects variés des rives du lac et des points de vue curieux qu'offrent à la sortie les tunnels en boucle du chemin de fer.

« Ils ont trouvé en Italie un ciel lumineux. La promenade sur le lac

Majeur, avec la visite d'Isola-Bella, de son château et de ses magnifiques jardins a été superbe, et, au déjeuner qui a été servi à bord du bateau, le Président, toujours galant, a porté un toast aux dames dont la gracieuse présence ajoutait aux charmes du voyage et à notre bonne camaraderie.

« Le retour s'est effectué par la route célèbre du col du Simplon, à travers les belles gorges de Gondo, et nos Camarades ont dû, à ce moment, se partager en quatre groupes pour la visite des chantiers de percement (côté Italien et côté Suisse) du tunnel du Simplon.

« Les honneurs leur en ont été faits avec la plus grande courtoisie, dans des conditions exceptionnellement favorables, par MM. Brandau et Pressel, Associé et Ingénieur de l'entreprise, par M. Colomb, Directeur des travaux, et par MM. Rolla et Mermier, Ingénieurs de la Compagnie du Jura-Simplon.

« A Brigue, ils ont entendu, dans la salle de spectacle du collège mise gracieusement à leur disposition, deux conférences intéressantes du Camarade de la Brosse sur la Houille blanche, et du Camarade Thérel sur le rôle économique et commercial du tunnel du Simplon.

« La dernière ascension a été assombrie par la pluie et le brouillard. Il a fallu renoncer à monter au glacier de Gornorgrat et s'arrêter à Zermatt. Les plus intrépides sont allés visiter les gorges du Gorner, et c'est avec la neige, qui a fait son apparition dans la nuit, que la caravane est partie pour Genève où elle s'est dissoute.

« L'importance qu'ont prise les deux dernières tournées a décidé le Comité à interpréter largement l'article 26 des statuts qui met à la charge de l'Association les frais généraux d'organisation des réunions, et fait supporter par les sociétaires qui y prennent part les dépenses personnelles qu'elles entraînent.

« L'accueil qui nous était annoncé devait entraîner, et il a, en effet, entraîné des invitations à dîner et l'offre de coupes de champagne. Il nous a paru juste d'imputer sur les fonds de l'Association ces frais de représentation ainsi que quelques autres dépenses accessoires d'ordre général, et les dépenses particulières de nos Camarades ont pu, grâce aux divers avantages dont il ont bénéficié, se maintenir dans des limites modérées. Je ne parle, bien entendu, que des dépenses normales : les autres nous échappent.

« L'article 24 des statuts, qui prévoit que des personnes étrangères à l'Association peuvent être admises à certaines réunions, vise principalement, comme vous le savez, la réception des Ingénieurs étrangers en voyage en France.

« Nous avons été heureux d'en faire la première application à M. Yerkes, qui avait été si aimable pour nous à Londres et qui est venu le mois suivant à Paris. Nous lui avons fait visiter le Métropolitain sous la direction des Ingénieurs de la Ville, MM. Bienvenüe, Biotte, Locherer et Briotet, avec le concours du Directeur et de représentants de la Compagnie. Il a

paru prendre à cette visite un vif intérêt, et nous l'avons réuni le soir, au pavillon d'Armenonville, aux Camarades qui nous avait aidés à le recevoir, dans un dîner auquel ont pris part les membres du Comité présents à Paris et qui a été présidé par le Camarade Hourteau.

« Nous avons repris et continué la tradition des dîners périodiques d'Ingénieurs à Paris et nous avons donné cinq de ces dîners dont deux en 1902 et trois en 1903. Ils ont été fidèlement suivis. Le dernier a été beaucoup plus nombreux que les autres et il a réuni plus de 80 camarades qui y ont trouvé une occasion favorable pour échanger leurs vues sur des questions qui les intéressaient.

« Le seul point de notre programme qui soit resté en souffrance est celui des conférences que nous désirions organiser à Paris ou en province, et vous me permettrez de vous dire que c'est par votre faute. Nous ne pouvions que faire appel à votre concours, et aucun conférencier de bonne volonté ne s'est offert.

« Nous avons, par contre, entrepris, sur l'initiative du Camarade Vicaire, une œuvre nouvelle qui a été très favorablement accueillie : c'est l'organisation d'un système d'abonnements collectifs à divers recueils périodiques de la France et de l'étranger. Cette organisation a été très laborieuse ; elle comporte, pour ses débuts, la distribution de 27 publications et nous ne regretterons ni la peine ni les frais généraux qu'elle entraînera, si elle fonctionne bien.

« Notre Trésorier vous soumettra tout à l'heure les comptes de nos dépenses et de nos recettes, et je ne résiste pas au plaisir de vous annoncer que le bilan de notre première année sociale est satisfaisant. Les souscriptions perpétuelles nous ont donné un fonds social de 2,000 francs, et nous avons constitué un fonds de réserve de même somme.

« Nous pouvons donc envisager l'avenir avec confiance.

« Le Comité pense naturellement qu'il a bien conduit votre barque. Il se propose de continuer à diriger l'Association dans le même esprit, à moins que vous n'en décidiez autrement.

« Le Comité s'est, d'autre part, préoccupé de la proposition de loi relative à la création d'une nouvelle Administration des travaux publics qui a été déposée l'année dernière par M. Bourrat, député. Il vous en a adressé le texte et vous avez pu juger vous-même combien les dispositions en étaient peu heureuses. Il suivra avec vigilance, vous pouvez en être assurés, les phases par lesquelles passera cette proposition de loi, et il avisera, de concert avec vous, aux mesures à prendre pour défendre les intérêts du pays et ceux de nos deux corps, si cela devient un jour nécessaire.

« J'ai eu, à ce propos, occasion de rappeler au Comité les divers projets de loi concernant le corps des Ponts et Chaussées qui avaient été soumis antérieurement à la Chambre des députés et qui n'ont pas abouti. Les ren-

seignements que je lui ai donnés et qui sont peu connus l'ont intéressé, et il m'avait demandé de résumer ces précédents dans une note qu'il se proposait de vous distribuer.

« Mais j'ai pensé qu'il y avait mieux à faire : c'était de prendre la question fondamentale de l'admission des Conducteurs dans le corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées que soulèvent tous les projets de loi présentés depuis vingt-trois ans, et de la traiter à fond.

« Cette étude est prête. Elle ne peut et ne doit engager que moi, et, afin qu'aucun doute ne puisse s'élever à ce sujet, j'en prendrai les frais à ma charge et je vous l'adresserai, en mon nom personnel, dans quelques jours, quand j'aurai quitté la présidence du Comité.

« Je donne la parole au Trésorier, le camarade Regimbeau. »

M. REGIMBEAU, Trésorier, donne lecture de l'exposé des comptes et de la situation financière de l'Association ci-après :

« Messieurs,

« Ainsi que M. le Président vient de vous l'exposer, l'exercice qui s'est terminé le 31 octobre 1903 est tout à fait exceptionnel, puisque les recettes ont été celles d'une année ordinaire (exception faite d'un don de 500 francs mis à notre disposition par le Comité d'organisation), tandis que les dépenses se sont appliquées à une période de 17 mois, comprenant en particulier quatre tournées : celles du Luxembourg, du Rhône, d'Angleterre et du Simplon.

« Les résultats de l'exercice sont néanmoins des plus satisfaisants, puisqu'ils se traduisent par la constitution :

« D'un fonds social de 2,000 francs (produit des cotisations rédimées);
« Et d'un fonds de réserve de 2,040 fr. 25 (excédent des recettes de l'exercice sur les dépenses correspondantes).

« Ces chiffres s'établissent comme il suit :

« Le nombre des adhérents au 26 mai 1902, date la constitution de la Société, était de	601
« Le nombre des membres qui se sont fait inscrire depuis cette date jusqu'au 31 octobre 1903 (clôture de l'exercice), a été de	28
TOTAL.	<u>629</u>

« Mais 5 membres sont morts dans l'année avant d'avoir versé le montant de leur cotisation; de plus, 3 membres, résidant hors d'Europe, n'ont pas encore payé leur cotisation, soit à défalquer 8 cotisations. 8

« En sorte que le montant des recouvrements effectués a été de 621

se décomposant comme il suit :

6 cotisations entièrement rédimées à 300 fr.	1.800 fr. }	2.000 ^f »
2 cotisations partiellement rédimées à 100 fr.	200 fr. }	
305 cotisations annuelles à 15 fr.	4.575 fr. }	7.490 »
275 cotisations annuelles à 10 fr.	2.750 fr. }	
33 cotisations annuelles à 5 fr.	165 fr. }	
TOTAL <u>621</u> cotisations ayant produit		<u>9.490^f »</u>

dont 2,000 francs constituant le fonds social (aux termes de l'article 17 des statuts) et 7,490 francs à verser aux produits de l'exercice courant,

Ces produits se sont élevés en totalité à la somme de 8.400^f05

Savoir :

Produits des cotisations annuelles.	7.490 »
Recettes diverses.	910 05
TOTAL ÉGAL.	<u>8.400^f05</u>

« D'autre part, les dépenses se sont élevées à 6.359^f80

Savoir :

1 ^o Frais généraux d'administration	1.820 ^f 05
2 ^o Tournées	3.365 90
3 ^o Réception en France d'Ingénieurs étrangers	271 70
4 ^o Dîners périodiques des Ingénieurs	245 40
5 ^o Publications de l'Association	378 80
6 ^o Abonnements collectifs	77 95
TOTAL ÉGAL	<u>6.359^f80</u>

en sorte que l'excédent des recettes sur les dépenses a été de :

8,400 fr. 05 — 6,359 fr. 80 = 2,040 fr. 25.

« Cet excédent, qui constitue le fonds de réserve de l'Association, doit, aux termes de l'article 23 de notre règlement intérieur, être, de même que

le fonds social, placé en rentes sur l'État, en obligations de chemins de fer jouissant d'une garantie de l'État ou en obligations du Crédit foncier.

« En exécution de ces prescriptions, nous avons acheté, au nom de la Société : 5 obligations communales 1891, remboursables à 400 francs, qui constituent notre fonds social, et 5 obligations du même type, qui constituent notre fonds de réserve.

« Ces obligations, achetées un peu au-dessous du pair, ont coûté 3,995 fr. 95, en sorte qu'il est resté une disponibilité de :

4,040 fr. 25 — 3,995 fr. 95 = 44 fr. 30,

qui a été reportée aux recettes de l'exercice 1903-1904.

« Nous vous proposons de vouloir bien approuver ces comptes.

M. BERNIS déclare que la Commission de vérification des comptes, comprenant avec lui MM. Vicaire et Villain, a constaté la régularité des écritures et de la comptabilité; il propose de remercier le Trésorier, M. Regimbeau, et son auxiliaire, M. Maillot (*Applaudissements*).

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve les comptes de l'exercice 1902-1903.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître les résultats du scrutin ouvert pour le remplacement des membres sortants du Comité.

MM. BROSELIN	}	<i>pour Paris.</i>
COLSON		
DELMOTTE		
SCHOENDOERFFER	}	<i>pour la province.</i>
VILLAIN		
VIALLEFOND		

Ces résultats sont les suivants :

1° Nombre des bulletins de vote reçus et dépouillés :

a) Envoyés par correspondance	192
b) Déposés avant l'ouverture de la séance	63
TOTAL	<u>255</u>

2° Nombre de bulletins de vote annulés :

Pour origine inconnue	1
---------------------------------	---

3° Noms des camarades ayant réuni le plus de suffrages, avec le nombre de voix obtenues :

Ingénieurs de Paris.

GODARD	251
LEFEBVRE	251
QUINETTE DE ROCHEMONT	228

Ingénieurs de province.

LEPRINCE-RINGUET	247
TOURTAY	246
ARMAND	245

15 autres Camarades ont obtenu de 1 à 3 voix.

En conséquence, M. le Président proclame élus :

MM. GODARD
LEFEBVRE
QUINETTE DE ROCHEMONT
LEPRINCE-RINGUET
TOURTAY
ARMAND.

M. BERNARD propose à l'Assemblée, au moment où M. Brosselin va quitter la Présidence, de lui exprimer la reconnaissance de l'Association pour le dévouement avec lequel il l'a organisée et dirigée (*Applaudissements unanimes*).

M. LE PRÉSIDENT remercie l'Association d'une manifestation dont il est très touché.

La séance est levée à 4 heures.

STATUTS

approuvés par l'Assemblée générale du 26 mai 1902.

TITRE I^{er} — Association. Son objet.

ARTICLE PREMIER. — Il est formé, entre les Ingénieurs et les anciens Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines qui adhéreront aux présents Statuts, une Association dont le siège est à Paris.

ART. 2. — Le but de l'Association est de resserrer, au moyen de réunions et de publications, les liens qui unissent les Ingénieurs et anciens Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines et d'assurer à chacun d'eux l'appui moral de tous.

ART. 3. — L'Association prend le titre de : *Association des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines*.

Elle sera rendue publique conformément à l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

TITRE II. — Comité d'Administration.

ART. 4. — Un Comité représente et administre l'Association.

Il est composé de dix-huit membres dont neuf pris parmi les sociétaires résidant à Paris et neuf parmi ceux résidant hors Paris.

ART. 5. — Les membres du Comité sont nommés par l'Assemblée générale.

Ils sont renouvelés, chaque année, par tiers, à raison de trois membres résidant à Paris, et de trois membres résidant hors Paris.

Les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles.

Les deux premières séries à renouveler sont tirées au sort.

Il est d'ailleurs procédé chaque année, par l'Assemblée générale, au remplacement des membres qui auraient disparu par suite de démission, décès ou changement de résidence (de Paris hors Paris et réciproquement). Les membres ainsi nommés ne restent en fonctions que jusqu'à l'expiration des pouvoirs de leurs prédécesseurs.

ART. 6. — Le Comité élit, parmi ses membres, un Bureau composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.

ART. 7. — Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ART. 8. — Le Comité détermine les conditions d'administration intérieure et tous les détails propres à assurer l'exécution des Statuts.

Il peut charger certains de ses membres, qu'il délègue à cet effet, de l'organisation des réunions et de la préparation des publications.

ART. 9. — Le Comité délègue, avec les pouvoirs nécessaires, ceux de ses membres qui doivent le représenter pour l'accomplissement des actes de la vie civile prévus par l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901.

ART. 10. — Le Comité publie, chaque année, l'Annuaire de l'Association qui est envoyé gratuitement à chaque membre.

Cet Annuaire contient le compte rendu des Assemblées générales, les Statuts de l'Association et la liste de ses membres.

TITRE III. — Assemblées générales.

ART. 11. — Il y a, chaque année, une Assemblée générale ordinaire et, s'il y a lieu, des Assemblées générales extraordinaires, dont l'époque est fixée par le Comité.

ART. 12. — Sauf les exceptions prévues aux présents Statuts, l'Assemblée générale ordinaire et les Assemblées générales extraordinaires statuent, à la majorité des voix des membres présents, sur les questions qui leur sont soumises.

ART. 13. — L'Assemblée générale ordinaire entend la lecture du rapport annuel du Comité.

Elle statue sur les comptes de l'année sociale précédente.

Elle procède au remplacement des membres sortants du Comité.

Le vote par correspondance est admis pour cette élection, qui a lieu à la majorité des voix des votants.

ART. 14. — Le Président du Comité préside les Assemblées générales.

TITRE IV. — Fonds de l'Association.

ART. 15. — La cotisation annuelle est de 15 francs pour les Inspecteurs généraux et les Ingénieurs en chef, de 10 francs pour les Ingénieurs ordinaires et de 5 francs pour les Éléves-Ingénieurs.

ART. 16. — Cette cotisation peut être rédimée par le versement d'une somme de 300 francs.

ART. 17. — Les sommes ainsi versées pour rédimer les cotisations constituent le *Fonds social* dont les revenus sont affectés aux dépenses courantes.

L'Assemblée générale peut seule autoriser le Comité à disposer du Fonds social.

ART. 18. — Lorsque les recettes d'un exercice excèdent les dépenses, l'excédent est affecté à la constitution d'un *Fonds de réserve* qui reste à la disposition du Comité.

L'Assemblée générale peut décider le versement au Fonds social d'une partie du Fonds de réserve.

ART. 19. — L'année sociale commence le 1^{er} novembre.

TITRE V. — Réunions. Publications.

ART. 20. — La date, le lieu et l'objet des Réunions sont fixés par le Comité.

ART. 21. — Les Réunions comprennent, notamment, des tournées en France et à l'Étranger et des conférences.

ART. 22. — Il y a, au moins, deux tournées par an.

ART. 23. — Les conférences peuvent porter sur tout sujet d'ordre scientifique, technique, administratif ou économique de nature à intéresser les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.

ART. 24. — Peuvent être admis à certaines Réunions, avec l'autorisation du Comité ou de son délégué, des membres des familles des Sociétaires et des personnes étrangères.

ART. 25. — Les Publications peuvent porter sur les mêmes sujets que les conférences, ou comporter la relation de tournées.

Le Comité en détermine la nature et les conditions.

ART. 26. — Les frais généraux d'organisation des Réunions sont à la charge de l'Association.

Les dépenses personnelles qu'entraînent les Réunions (repas, frais de déplacements, etc....) sont supportées par les Sociétaires qui y prennent part.

TITRE VI. — Dispositions diverses.

ART. 27. — Toute discussion politique ou religieuse est interdite dans les Réunions.

ART. 28. — Le Comité peut prononcer la radiation d'un membre de l'Association.

Il statue, ce membre dûment convoqué pour être entendu, au scrutin secret, à la majorité des cinq sixièmes des voix des membres présents et des deux tiers des voix des membres en exercice.

ART. 29. — Les Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée générale, soit sur l'initiative du Comité, soit sur la demande d'un groupe de 30 membres adressée au Comité.

Le texte de la modification proposée est communiqué par le Comité à tous les membres de l'Association 15 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale statue à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

ART. 30. — La dissolution de l'Association peut être prononcée par l'Assemblée générale délibérant dans les conditions fixées par l'article précédent.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CHAPITRE PREMIER.

Comité d'administration.

ARTICLE PREMIER — Le comité d'administration procède chaque année, dans le délai d'un mois après l'Assemblée générale qui l'a complété, à la nomination de son bureau.

Les membres de l'ancien bureau sont rééligibles.

ART. 2. — Le Comité se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de l'Association.

Il est convoqué 10 jours au moins à l'avance, sauf en cas d'urgence.

ART. 3. — Il est tenu un registre des délibérations du Comité. Ces délibérations sont signées par le Président et le Secrétaire.

ART. 4. — Le Trésorier et le Secrétaire peuvent, en cas d'empêchement, se faire suppléer dans leurs fonctions par un autre membre du Comité avec lequel ils s'entendent à cet effet.

CHAPITRE II.

Assemblée générale ordinaire.

ART. 5. — L'Assemblée générale ordinaire se réunit, autant que possible, dans la seconde quinzaine du mois de janvier.

Elle est convoquée 15 jours au moins à l'avance.

ART. 6. — Le bureau de l'Assemblée générale est composé du Président, du Secrétaire, du Trésorier et de deux autres membres du Comité d'administration désignés par ce Comité.

ART. 7. — Il est procédé, conformément aux règles fixées par les articles 8, 9, 10, 11 et 12 ci-après, au remplacement des membres sortants du Comité d'administration.

ART. 8. — Le Comité prévient les sociétaires des vacances à pourvoir et il les prie de lui faire connaître leurs candidats, dans un délai qu'il détermine et qui est d'au moins 20 jours.

ART. 9. — Les réponses à cette lettre d'avis sont adressées au Secrétaire du Comité et doivent lui parvenir avant l'expiration du délai fixé, qui est de rigueur.

Elles doivent indiquer les noms, grade et résidence du ou des candidats proposés, constater leur acceptation, et porter la signature des sociétaires qui font la présentation, avec indication de leur adresse.

ART. 10. — Le Comité porte à la connaissance des sociétaires, 15 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale, toutes les propositions de candidatures qui lui sont parvenues dans les conditions et délais fixés par l'article 9.

ART. 11. — Les bulletins de vote sont apportés le jour du vote, ou envoyés par correspondance affranchie, au Secrétaire du Comité. Le dépôt en est valable jusqu'à l'heure fixée pour l'ouverture de la séance.

Les bulletins apportés ou envoyés par correspondance doivent être renfermés dans une enveloppe close, portant la mention *Bulletin de vote*, ainsi que le nom écrit très lisiblement et la signature du votant.

L'ouverture n'en est faite que par les scrutateurs, au moment du dépouillement du scrutin.

Le bulletin de vote peut être placé sous une seconde enveloppe, laquelle sera déposée intacte dans l'urne.

Une même enveloppe ne doit pas renfermer plusieurs bulletins.

ART. 12. — Un membre du Comité, assisté d'un certain nombre d'assesseurs, préside au vote et au dépouillement du scrutin.

Les bulletins annulés comme irréguliers sont annexés au procès-verbal.

Le résultat du scrutin est annoncé, aussitôt qu'il est connu, sous la réserve toutefois de la vérification, par le Comité, de la régularité des opérations.

CHAPITRE III.

Cotisations.

ART. 13. — La cotisation est fixée d'après le grade du Sociétaire au 1^{er} novembre, date du commencement de l'année sociale, ou d'après son grade au moment de son inscription, s'il s'agit d'un membre nouveau.

Dans ce dernier cas, la cotisation entière est due pour l'année courante, quelle que soit l'époque de l'inscription.

ART. 14. — La cotisation est exigible dans le premier trimestre de

l'année sociale, et, pour les membres nouveaux, dans les trois mois qui suivent leur inscription.

ART. 15. — Tout sociétaire qui est redevable de trois cotisations successives est mis en demeure de régler son arriéré envers l'Association.

S'il n'a pas déferé à cette mise en demeure dans le délai d'un mois, il est considéré comme démissionnaire.

ART. 16. — La somme de 300 francs destinée à réduire la cotisation peut être payée en une seule fois, ou par acomptes successifs de 100 francs au moins, répartis sur trois années consécutives.

CHAPITRE IV.

Comptabilité. — Administration.

ART. 17. — Le Trésorier est chargé de la perception des recettes et du payement des dépenses.

ART. 18. — Les fonds qui ne sont pas nécessaires pour les besoins du service courant sont déposés dans une caisse publique désignée par le Comité, en attendant leur emploi ultérieur.

ART. 19. — Les reçus des cotisations sont tous détachés de registres à souches et signés de la main du Trésorier.

ART. 20. — La comptabilité est vérifiée tous les ans, avant l'Assemblée générale, par une commission de trois membres désignés à cet effet par le Comité.

ART. 21. — Un Agent-comptable, nommé par le Comité, sur la proposition du Secrétaire et du Trésorier, tient, sous leur surveillance et leur direction communes, les registres de comptabilité et les divers livres d'administration de l'Association.

Le Secrétaire a plus particulièrement la direction permanente de tous les détails administratifs de l'Association.

ART. 22. — Il est tenu un état des membres de l'Association, qui est maintenu constamment à jour.

CHAPITRE V.

Fonds social. — Fonds de réserve.

ART. 23. — Les fonds destinés à constituer le fonds social et le fonds de réserve sont, après décision du Comité, placés au nom de l'Association en

rentes sur l'Etat, en obligations de chemins de fer jouissant d'une garantie d'intérêt de l'Etat ou en obligations du Crédit foncier.

ART. 24. — Ces opérations sont effectuées par le Trésorier.

Il justifie de son mandat par un extrait de la délibération du Comité, signé du Président et du Secrétaire.

ART. 25. — Le Trésorier opère, dans les mêmes conditions, les ventes de rentes ou d'obligations qui sont ordonnées par le Comité.

CHAPITRE VI.

Réunions et publications.

ART. 26. — Les réunions ont pour objet notamment : 1° des tournées en France et à l'étranger ; 2° des diners ; 3° l'examen de questions intéressant l'Association ou l'art de l'Ingénieur ; 4° des conférences qui peuvent être suivies d'une discussion contradictoire.

ART. 27. — Les réunions ont lieu à Paris ou hors de Paris.

Elles sont présidées, soit par le Président ou le Vice-Président du Comité d'administration, soit par un autre membre de l'Association désigné par ce Comité.

ART. 28. — Les Ingénieurs qui ne font pas partie de l'Association peuvent être prévenus des réunions projetées ; ils ne peuvent y prendre part qu'à la condition de s'agréger à l'Association.

ART. 29. — L'Association n'est pas responsable des opinions émises dans les conférences ou dans les publications.

COMPOSITION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

élu le 23 janvier 1904.

1° Bureau du Comité.

MM. GUINARD, Président
HEURTEAU, Vice-Président.
RABUT, Secrétaire.
REGIMBEAU, Trésorier.

2° Membres du Comité.

Ingénieurs résidant à Paris.

MM. HEURTEAU, Ingénieur en chef des Mines.	} Sortant à la fin de 1904
REGIMBEAU, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.	
PELLÉ, Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées.	} Sortant à la fin de 1903
GUINARD, Inspecteur général des Ponts et Chaussées.	
FONTAINE, Ingénieur en chef des Mines.	
SÉJOURNÉ, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.	
QUINETTE de ROCHEMONT, Inspecteur général des Ponts et Chaussées.	} Sortant à la fin de 1906
GODARD, Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées.	
LEFEBVRE, Elève-Ingénieur des Ponts et Chaussées.	

Ingénieurs résidant hors Paris.

MM. LA RIVIÈRE, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (Lille).	} Sortant à la fin de 1904
BERNIS, Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées (Bordeaux).	
HÉGLY, Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées (Sedan).	
RABUT, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (Versailles).	} Sortant à la fin de 1903
BALLING, Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées (Le Havre).	
VIGIÈRE, Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées (Brest).	
TOURTAU, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (Macon).	} Sortant à la fin de 1906
ARMAND, Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées (Avignon).	
LEPRINCE-RINGUET, Ingénieur ordinaire des Mines (Arras).	

SIÈGE SOCIAL

Communications diverses.

Le Siège de l'Association a été fixé par le Comité au domicile de son Président, 28, rue des Saints-Pères.

Les communications de toute nature, autres que celles qui concernent les questions financières et les tournées, doivent être adressées au Secrétaire, M. Rabut, 77, rue Duplessis, à Versailles (adresse télégraphique : *Rabut-Versailles*; téléphone n° 140).

Les communications relatives aux questions financières doivent être adressées au Trésorier, M. Regimbeau, 1, rue de Villersexel, à Paris. Les cotisations pour l'année sociale, commençant le 1^{er} novembre 1903, devront être adressées à l'Agent-comptable, M. Maillot, 12, rue de Seine (VI^e).

Les communications relatives aux tournées doivent être adressées au Délégué, M. Séjourné, 6, rue Cassini (XIV^e), à Paris.

LISTE DES INGÉNIEURS

DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES

Les noms des sociétaires sont inscrits en caractères gras

Les camarades sont priés de vouloir bien signaler au Secrétaire les erreurs qu'ils auraient constatées dans la liste ci-après et les changements qui surviendraient dans leur situation (grade, résidence, adresse personnelle).

PONTS ET CHAUSSÉES

1° FONCTIONNAIRES EN ACTIVITE

§ 1^{er}. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX DES PONTS ET CHAUSSÉES

- MM. Alexandre** (Paul), Paris, 18, rue Desbordes-Valmore.
Bariatier de Mas, Paris, 103, rue La Boétie.
Basire (de), Paris, 39, avenue Kléber.
Baume, Paris, 21, rue de la Pompe.
Boreux, Paris, 93, rue de Rennes.
Cheysson, Paris, 1, rue Adolphe-Yvon.
Considère, Paris, 103, Boulevard du Montparnasse.
Derome, Paris, 99, rue de Rennes.
Étienne (Paul), Paris, 8, rue de Solferino.
Eyriaud-des-Vergnes, Montmorency, 108, route de Saint-Leu.
Faure (Eugène), Paris, 1, rue Davioud.
Flamant, Bourg-la-Reine. (Seine), 41, Grande-Rue.
Gariel, Paris, 6, rue Edouard-Detaille.
Gruson, Lille, 4, rue de Bruxelles.
Guérard, Paris, 8, rue Picot.

- MM. Guillain**, Paris, 55, rue Scheffer.
Guinard, Paris, 28, rue des Saints-Pères.
Henry (Ernest), Paris, 45, rue Godot-de-Mauroi.
Hétier, Paris, 14, rue de Londres.
Holtz, Paris, 57, rue de Lille.
Joly, Paris, 11, rue du Printemps.
Jozon, Paris, 40, rue de Lubeck.
Jullien, Alger.
Kleine, Paris, 9, avenue de La Bourdonnais.
Lax, Paris, 17, rue Joubert.
Lemoine, Paris, 76, rue Notre-Dame-des-Champs.
Lethier, Paris, 11, avenue Jules-Jamin.
Lévy (Maurice), Paris, 1^{er}, avenue du Trocadéro.
Lorieux (Théodore), Paris, 97, rue de Courcelles.
Mancel, Paris, 94, boulevard Flandrin.
Mengin-Lecreux, Paris, 148, rue de Rennes.
Moron, Paris, 140, boulevard Raspail.
Parlier, Paris, 8, boulevard Émile-Augier.
Pasqueau, Paris, 41 bis, boulevard de la Tour-Manbourg.
Pérouse, Paris, 40, quai Debilly.
Picard (Alfred), Paris, 12, cité Vaneau.
Pochet, Paris, 9, rue de Thann.
Preauudeau (de), Paris, 24, rue Saint-Guillemme.
Quinette de Rochemont, Paris, 48, rue de Marignan.
Renaud (Georges), Paris, 29, rue Scheffer.
Ussel (d'), Paris, 4, rue Bayard.
Weisgerber, Paris, 72, rue de Monceau.

§ 2 — INGÉNIEURS EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES

- Alby**, Auxerre (Yonne), 2, rue du Collège.
Alvin, Lunoges (Haute-Vienne), 43, rue Neuve-Chinchauvaud.
Aubin, Nancy (Meurthe-et-Moselle), 8, rue des Bégonias.
Babin, Lorient (Morbihan).
Babinet, Paris, 5, rue Washington (Cotisation rédimée).
Balandier, Beziers (Hérault).
Baldy, Beziers (Hérault), 42, rue Française.
Barbé, Dunkerque (Nord).
Barbet, Saint-Quentin (Aisne).
Barois, château des Réaux, à Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire).
Barrand, Lons-le-Saunier (Jura).
Barre, Agen (Lot-et-Garonne).
Batard-Razelière, Marseille (Bouches-du-Rhône) 4, quai de la Joliette.
Bauchal, Paris, 14, rue Labruyère.
Bechmann, Paris, 34, rue Copernic.

- MM. **Becquerel**, Paris, 6, rue Dumont-d'Urville.
Belleville, Rouen (Seine-Inférieure), 52, quai du Mont-Riboudet.
Belley, Châlons-sur-Marne (Marne), 19, rue Chamorm.
Berget, Beauvais (Oise).
Berquet, Paris, 15, boulevard Diderot.
Berthet, Hanoi (Indo-chine).
Bertrand (Léon), Paris, 6, rue Condorcet.
Bienvenuë, Paris, 9, rue Roy.
Blagé, Paris 52 bis, boulevard Haussmann.
Bleynie, Paris, 12, rue Pelouze.
Bloch, Paris, 103, boulevard Malesherbes.
Bonafous, Limoges (Haute-Vienne).
Bonneau (Henri), Paris, 21, boulevard Saint-Germain.
Bonnet, Paris, 106, boulevard de Courcelles.
Boulongne (Lestorey de), Paris, 18, rue Washington.
Bourgougnon, Marseille.
Bourguin, Reims (Marne), rue du Barbâtre.
Bourquelot, Paris, 7, rue Michelet.
Bousigues, Paris, 11, boulevard Diderot.
Boutan, Paris, 53, rue de Prony.
Boutteville, Paris, 5 bis, place du Panthéon.
Bouvaist, Vesoul (Haute-Saône).
Bresse, Paris, 8, rue de l'Université.
Brosse (de la) (René), Grenoble, 26, rue Lesdiguères.
Cadart (Gaston), Pau (Basses-Pyrénées), villa du Parc.
Cadart (Gustave), Chaumont (Haute-Marne).
Caillez, Périgueux (Dordogne).
Callon, Paris, 3, rue Monsieur.
Canat, Lyon, 7, quai d'Occident.
Cartault, Paris, 3, rue de Lyon.
Chabert, Paris, 6, rue du Mont-Thabor.
Charguéraud, Paris, 6, rue de Lille.
Chastellier, Paris, 76 bis, rue des Saints-Pères.
Chemun, Paris, 33, avenue Montagne.
Clavel, Bordeaux (Gironde), 20, rue Ferrère.
Clavenad, Albi (Tarn).
Clerc, Valence (Drôme).
Collard, Tulle (Corrèze).
Colmet-Daâge, Paris, 11, boulevard Raspail.
Colson, Paris, 139, boulevard Saint-Germain (Cotisation réduite).
Cordier, Évreux (Eure).
Cornac, Carcassonne (Aude).
Cosserat, Paris, 112, boulevard Saint-Germain.
Cottalorda, Toulon (Var), 80, boulevard de Strasbourg.
Cottreau, Paris, 1, rue Legendre.
Coustolle, Mustapha-Alger (Algérie), 28, boulevard Bon-Accueil.
Couvrat-Desvergnès, Paris, 3, rue de la Grande-Chaunnière.
Crahay de Franchimont, Paris, 43, rue de Saint-Petersbourg.

- MM. Cuénot, Niort (Deux-Sèvres).
Daujon, Philippeville (Algérie).
Debauve, Paris, 28, rue des Saints-Pères.
Debray, Paris, 41, avenue Kléber.
Delestrac, Saint-Étienne (Loire), 3, rue Marengo.
Delure, Bayonne (Basses-Pyrénées).
Denizet, Bourg (Ain).
Denys, Paris, 1, rue de Courty.
Desmure, Paris, 8, boulevard de la Bastille.
Desprez, Paris, 3, rue de Prony.
Devos, Paris, 41, rue de Verneuil.
Dieulafoy, Paris, 12, rue Chardin.
Doerr, Moulins (Allier), 1, cours de Bercy.
Don, Rochefort (Charente-Inférieure).
Draux, Angoulême (Charente).
Drogue, Paris, 19, rue Casimir-Périer.
Drouet, Poitiers (Vienne).
Du Boys, Alençon (Orne).
Dubreuque, Mont-de-Marsan (Landes), 23, rue Saint-Jean-d'Août.
Ducrocq, Le Havre (Seine-Inférieure).
Dupin, Aurillac (Cantal).
Dusuzeau, Compiègne (Oise).
Dyrion, Avignon (Vaucluse).
Eschbach, Toulouse (Haute-Garonne), 66, rue Pargaminières.
Étienne (Louis), Paris, 4, rue Bara.
Fages (de) de Latour (Tunis).
Faure (Camille), Perpignan (Pyrenées-Orientales).
Faure (Louis), Montauban, 11, rue Corail.
Ficalier, Dakar (Sénégal).
Fontaneilles, Paris, 20, rue des Capucines.
Fouan, Paris, 78, rue de Rennes.
Galliot, Dijon (Côte-d'Or).
Garreta, Paris, 3, square Rapp.
Gauckler Alger, 17, boulevard Bon-Accueil.
Geoffroy, Paris, 88, rue Saint-Lazare.
Getten, Hanoi (Indo-Chine), et Paris, 14, rue Pelouze.
Gilliot, Paris, 97, rue de Monceau.
Girardon, Lyon (Rhône), 5, quai des Brotteaux.
Glasser, Paris, 109, rue de Courcelles.
Godard, Alger, 8, rue de Jomville.
Gotteland, Chambéry (Savoie), 6, place du Château.
Goupil, Paris, 66, boulevard Emile-Augier.
Gros, Lyon (Rhône), 6, rue Duquesne.
Gubiand, Privas (Ardèche).
Guibal, Montpellier (Hérault), rue Rondelet.
Guibert (Léonce), Paris, 34, avenue Bosquet.
Guillemoto, Saigon (Indo-Chine).
Guillon, Orléans (Loiret), 2, rue Notre-Dame-de-Recouvrance.

- MM.** Haag, Paris, 11 bis, rue Chardin.
Harel de la Noe, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
Harlé, Bordeaux (Gironde), 36, rue Émile-Fourcaud.
Hausser, Paris, 162, boulevard Maiesherbes.
Hémardinquer, Épinal (Vosges), rue de la Préfecture
Hérard, Paris, 16, rue Séguier.
Herpin, Ajaccio (Corse).
Heude, Melun (Seine-et-Marne).
Heurtault, Nevers (Nièvre), rue Thevenot.
Hivonnait, Lyon (Directeur de la Voirie).
Homolle, Paris, 3, rue Théodore-de-Banville
Houbre, Belfort, faubourg de France, 24.
Humbert (Georges), Paris, 131, Rue de Rennes.
Imbert, Nice (Alpes-Maritimes), rue de la Préfecture
Jacquerez, Foix (Ariège).
Jacquier, Paris, 87, boulevard Saint-Michel.
Jégou d'Herbeline, Paris, 108, rue de Rennes.
Jullien, Saigon (Indo-Chine).
Juncker, Paris, 20, rue Euler.
Kuss (Charles), Bar-le-Duc (Meuse).
Labbaye, Rodez.
Lagout, Paris, 43, rue du Rocher.
Lanrenon, Paris, 4, rue de Rennes.
La Rivière, Lille (Nord), 79, rue des Jacobins.
De Larumnat (Louis), Ministère des colonies.
Launay, Paris, 35, rue de Saint-Petersbourg.
Lauriol, Paris, 1, avenue de l'Observatoire.
Lavollée, Paris, 47, rue de Lille.
Lebert, Vannes (Morbihan).
Lechalas (Georges), Rouen (Seine-Inférieure), 13, quai de la Bourse.
Le Chatelier (L.), Paris, 7, rue du Regard.
Leclerc de Pulligny, Paris, 80, rue de Varenne.
Le Cornec, Angers (Maine-et-Loire).
Lecourt, Bourges (Cher), 11 bis, boulevard du Progrès.
Lefebvre (Léon), Paris, 1, avenue Trudaine.
Lefort (Édouard), Nantes (Loire-Inférieure), 1, place Lafayette.
Legouéz, Paris, 31, avenue de l'Opéra.
Le Grain, Paris, 147, boulevard Saint-Germain.
Leloutre, Oran (Algérie).
Leroux, Tours (Indre-et-Loire), 30, rue Origet (Cotisation rédimée).
Lesecq-Destournelles, Guéret (Creuse).
Lestelle, Caen (Calvados), 17, rue Docteur-Rayer.
Lidy, Bordeaux (Gironde), 91, rue Paulin.
Liébaux, Nantes (Loire-Inférieure), 31, rue de Strashbourg
Limasset, Laon (Aisne).
Lion, Paris, 1, rue de La Planche.
Loiseleur, Bordeaux (Gironde), 26, Pavé des Chartrons.
Lordereau, Chartres (Eure-et-Loir).

- MM. Luneau**, Paris, 33, rue du Rocher.
Mallat, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
Marion, Arras (Pas-de-Calais), 4, rue des Écoles.
Mauris, Paris, 27, rue Marbeuf.
Mazoyer, Nevers (Nièvre).
Meugy, Paris, 26, rue du Luxembourg.
Meunier (Gaston), Paris, 146, boulevard Raspail.
Meyer, Paris, 22, rue de Lisbonne.
Michel (Tranquille), Gap (Hautes-Alpes).
Mille, Orléans (Loiret), 39, faubourg de Bourgogne.
Minard, Cherbourg (Manche).
Miniac (de), Brest (Finistère), 3, place du Château.
Mocquery, Dijon (Côte-d'Or).
Modelski, La Rochelle (Charente-Inférieure).
Moffre, Paris, 31, boulevard Haussmann.
Monestier, Paris, 37, rue de Berlin.
Monet, Châlons-sur-Marne (Marne).
Monmerqué, Meudon (Seine-et-Oise), 8, rue du Parc.
Monnet, Le Puy (Haute-Loire).
Montarou, Blois (Loir-et-Cher), 4, place Victor-Hugo.
Morard, Paris, 21, boulevard Saint-Germain.
Moser, Lyon (Rhône).
Mouret, Besançon (Doubs), 22, rue du Perron.
Müntz, Paris, 20, rue de Navarin.
Mussat, Paris, 56, rue Nicolo.
Nanot, Le Mans (Sarthe).
Nigond, Paris, 1, place Valhubert.
Nouailhac-Pioch, Paris, 169, rue de Rennes.
Pavie, Paris, 72, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Pavillier, Marseille (Bouches-du-Rhône), 14, Grand Chemin de Toulon.
Pelletreau, Paris, 18, rue de Magdebourg.
Pérard, Laval (Mayenne).
Périer, Draguignan (Var).
Perrin (Antoine), Versailles, 28, rue des Bourdonnais.
Petsche (Albert), Paris, 8, boulevard Émile-Augier.
Picard (Edouard), Paris, Ministère des Colonies.
Picard (Joseph), Dijon (Côte-d'Or).
Piéron, Paris, 49, rue Ampère.
Pierret, Amiens (Somme).
Pihier, Versailles, 4, rue du Peintre-Lebrun (Seine-et-Oise).
Poulet, Paris, 14, rue de Milan.
Pugens, Limayrac-Filaire (banlieue de Toulouse).
Quellenec, Paris, 31, rue Saint-Guillaume.
Rabut, Versailles, 77, rue Duplessis (S.-et-O.) (Cotisation rédimée).
Raby, Constantine (Algérie).
Rascol, Lyon (Rhône).
Regimbeau, Paris, 4, rue de Villersexel.
Renardier, Orléans (Loiret), 42, rue Neuve-Saint-Aignan.

- MM. Renaud**, Paris, 52, rue d'Amsterdam.
Renault, Paris, 20 bis, rue Saint-Benoît.
Résal (Eugène), Bordeaux.
Résal (Jean), Paris, 6, rue de Furstenberg.
Rivière, Paris, 1, rue Edmond-About.
Richou, Châteauroux (Indre).
Rigaux, Charleville (Ardennes).
Rivoire-Vicat, Grenoble (Isère), 1, rue de la Liberté.
Robert (Antoine), Saint-Lô (Manche), 16, rue des Maréchaux.
Robert (Joseph), Paris, 146, boulevard Raspail.
Roederer, Paris, 156, boulevard Péreire.
Rousseau (Henri), Mende (Lozère).
Rouville, Paris, 16, avenue du Trocadéro (Cotisation rédimée).
Sabouret, Paris, 132, rue de Rennes.
Salle, La Roche-sur-Yon (Vendée).
Salles, Nîmes (Gard), 2, Esplanade.
Sartiaux, Paris, 40, boulevard de Courcelles.
Schoendœrffer, Annecy (Haute-Savoie), rue de la Banque.
Séjourné, Paris, 6, rue Bara.
Sentilhes, Auch (Gers).
Siéglér, Paris, 48, rue Saint-Lazare.
Sittler, Besançon (Doubs).
Solacroup, Paris, 56, boulevard Malesherbes.
Souleyre, Bône (Algérie).
Soulié, Cahors (Lot).
Stoclet, Lille (Nord).
Strohl, Bordeaux (Gironde), 1, allées de Chartres.
Tavera, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 3, rue Blatin.
Tavernier (de), Paris, 67, Rue de Prony.
Tavernier (Henri), Lyon, 21, cours du Midi.
Tavernier (René), Lyon, 7, rue de Bonnel.
Thélin (de), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 1, rus Peré.
Thévenet Le Boul, Neuilly-sur-Seine, 9, rue Devès.
Thiébaud, Rennes (Ille-et-Vilaine).
Thoux, Nancy (Meurthe-et-Moselle), 33, faubourg Saint-Jean.
Thurninger, Paris, 3, rue Cassette.
Toulon, Paris, 70, rue d'Assas.
Tourtay, Mâcon (Saône-et-Loire).
Tur, Paris, 9, avenue de l'Observatoire.
Vétilart, Paris, 14, rue Brémontier.
Vidal, Bordeaux (Gironde), 2, rue J.-J. Bel.
Viennot, Paris, 43, rue d'Assas.
Voisin, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Volontat (de), Toulouse (Haute-Garonne).
Waldmann, Paris, 39, avenue Henri-Martin.
Weill, Paris, 66, rue de la Chaussée-d'Antin.
Weiss, Paris, 16, rue d'Aumale.
Wender, Troyes (Aube).

- MM. Widmer** (Edouard), Paris, 22, rue Desbordes-Valmore.
Widmer (Maurice), Paris, 91, boulevard de Courcelles.
Willotte, Quimper (Finistère).
Zürcher, Digne (Basses-Alpes).
-

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES DES PONTS ET CHAUSSÉES

- MM. Adam** (Paul-Albert), Beaune (Côte-d'Or).
Adam (Paul-Emile), Paris, 40, boulevard des Invalides.
Ader, Ministère de l'Agriculture, à Paris.
Alexandre, Royan (Charente-Inférieure).
Alix, Agen (Lot-et-Garonne).
Antin, Poitiers (Vienne).
Armand (Louis), Avignon (Vaucluse), 19, rue de la Masse.
Arnaud (Jean), Coulouvriers (Seine-et-Marne).
Arnaud (Marius), Nice (Alpes-Maritimes), 33, avenue de Villermont.
Aroles, Montpellier (Hérault), 2, passage Belugon.
Aron, Marseille (Bouches-du-Rhône).
Arrault, Pau (Basses-Pyrénées), 68, rue de Bordeaux.
Aubert, Barcelonnette (Basses-Alpes).
Aubry, Cherbourg (Manche).
Aumont, Paris, 53, rue de Rochechouart.
Auric, Valence (Drôme).
Autonne, Lyon (Rhône), 9, rue Montbrun.
Bachy, Alger (Algérie).
Balling, Le Havre (Seine-Inférieure), 53, boulevard François Ier.
Baratte, Paris, 24, rue Alphonse-de-Neuville.
Bardot, Nice (Alpes-Maritimes).
Bauer (Théodore), Tours (Indre-et-Loire).
Becker, Beauvais (Oise).
Becquerel, Paris, 6, rue Dumont-d'Urville.
Bérengier, Aix (Bouches-du-Rhône), 1, cours d'Orbitelle.
Bernard (François), Dunkerque (Nord), 19, rue de Soubise.
Bernis, Bordeaux (Gironde), 48, rue du Tondu.
Bertrand (Vital), Laon (Aisne).
Bezault, Montevideo.
Bienvaux, Lille (Nord).
Biette, Paris, 143, rue de la Pompe.
Blaise, Cherbourg (Manche).
Blondel, Paris, 41, avenue de La Bourdonnais.
Bodin, Calais (Pas-de-Calais), place de l'Europe.
Boisnier, Bougie (Algérie).
Bonneau (Louis), Mostaganem (Algérie).

- MM. Bonnet (Frédéric), Guen (Louel).
Bory, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
Bouille, Tunis (Tunisie).
Bouizaguet, Toulouse (Haute-Garonne), 16, rue Fleurance
Bourgeois, Douai (Nord).
Bret, Paris, 25, rue Scheffer.
Breuillé, Auxerre (Yonne).
Briotet, Paris, 16, rue de Bagnaux
Brosse (de la), Paris, 4, rue de Cicé.
Bruneau, Cahors (Lot).
Buffet, Plunfaing (Vosges).
Burger, Toulouse (Haute-Garonne).
Butavand, Alger (Algérie).
Caboche, Indo-Chine.
Caldaguès, Paris, 6, rue Coetlogon.
Candelier, Lille (Nord), 10, rue Jean-Bapt
Cardin, Rouen (Seine-Inférieure), 52, quai du Mont-Riboudet.
Carrau, (Ministère des Colonies)
Casset, Dôle (Jura).
Castaing, Laval (Mayenne).
Caufoumer, Foulon (Var).
Gaussin de Perceval, Paris, 10, rue Jean-Baptiste-Dumas
Cavaignac, Paris, 47, rue de Verneuil.
Charron, Bordeaux (Gironde), Compagnie du Midi.
Chateau, Paris, 6, rue de Sontay
Chevaier (Flavien), Caen (Calvados).
Chevallier, Abbeville (Somme).
Claise, Charleville (Ardennes).
Claudet, Lons-le-Saunier (Jura).
Claveille, Paris, 48, rue de la Clef.
Cléry, Dijon (Côte-d'Or), 1, rue d'Alise.
Coblentz, Rouen (Seine-Inférieure).
Collot, Paris, 123, boulevard Péreire.
Combarnous, Marseille (Bouches-du-Rhône), 1, quai de la Joliette.
Comte, Commercy (Meuse).
Conche, Lyon (Rhône).
Constantin, Châteaunoux (Indre).
Conte, Ministère des Colonies.
Corbeaux, Cambrai (Nord).
Cordier (Gabriel), Nice (Alpes-Maritimes), 2, place Grimaldi.
Cosmi, Nantes (Loire-Inférieure).
Courtier, Mantes (Seine-et-Oise).
Couturier, Grenoble (Isère).
Couvreux, Bordeaux (Gironde), 287, boulevard de Caudéran
Dagallier, Grenoble (Isère).
David, Paris, 15, rue de Surène.
Debès, Châteaudun (Eure-et-Loir).
Delacourcelle, Ministère des Colonies.

- MM.** Delage, Limoges (Haute-Vienne).
Delebecque, Thonon (Haute-Savoie).
Delemer, Lille (Nord), 45, rue Jean-Bart.
Delpit, Blois (Loir-et-Cher).
Desbos, Orange (Vaucluse), cours Pourtoulis.
Descubes, Paris, 48, rue de Dunkerque.
Deslandres, Paris, 34, rue Hamelin.
Desroche, Provins (Seine-et-Marne).
Dessirier, Lyon (Rhône), 31, rue Sainte-Hélène.
Deval, Valenciennes (Nord).
Domergue, Marseille (Bouches-du-Rhône), 42, rue Montgrand.
Doniol, Lille (Nord), 18, rue Brûle-Maison.
Dreyfus (Silvain), Paris, 63, boulevard des Batignolles.
Dreyfuss (Justin), Paris, 43, rue du Rocher.
Dubois (Auguste), Montluçon (Allier).
Dubois (Paul), Lunéville (Meurthe-et-Moselle).
Dubois, Paris, 75, rue de Lille.
Duchâtel, Compiègne (Oise).
Dugardin, Nantes (Loire-Inférieure), 1, rue d'Argenté.
Dumas, Grenoble (Isère), 29, rue Lesdiguières.
Dumur, Toulon (Var), 76, boulevard de Strashourg.
Duperrier, Chartres (Eure-et-Loir).
Dupont, Rouen (Seine-Inférieure), 73, rue Crevier.
Eguer, Paris, 33, rue Marbeuf.
Eydoux, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
Eymar, Thonon (Haute-Savoie).
Ferrieu, Montluçon (Allier).
Ferrus, Pau (Basses-Pyrénées), 47, rue Gassies.
Février, Libourne (Gironde).
Gadreau, Rodez (Aveyron).
Garau, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
Gauthier, Paris, 15, rue des Archives.
Gérardin, Paris, 15, rue Soufflot.
Gerdès, Brest (Finistère).
Gérin, Tours (Indre-et-Loire).
Geslain, Paris, 33 bis, boulevard Bourdon.
Godard (Louis), Paris, 121, boulevard Pereire.
Godard (Télémaque), Béziers (Hérault).
Godron, Rouen (Seine-Inférieure), 73, rue Crevier.
Goury du Roslan, Paris, 4, rue Boccador.
Grimpret, Dunkerque (Nord).
Guérin, Constantine (Algérie), 7, rue Rohant-de-Fleury.
Gufflet, Bordeaux (Gironde), 8, rue Lafayette.
Guibert (Maurice), Paris, 16, rue Dupont-des-Loges.
Guiffart, Le Havre (Seine-Inférieure).
Guignard, Digne (Basses-Alpes).
Guillet, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), 10, rue Flahaut.
Guillot, Condom (Gers).

- MM.** Guillon, Chinc (Ministère des Affaires étrangères).
Guyot, Marseille (Bouches-du-Rhône).
Hardel, Paris (Ministère des Colonies).
Harlé, Paris, 12, rue Pierre-Charron.
Hégly, Sedan (Ardennes), 8, rue de Ternaux.
Hénault, Paris, place Denfert-Rochereau.
Henry (Albert), Charleville (Ardennes).
Herrmann, Cette (Hérault).
Herzog, Dieppe (Seine-Inférieure).
Houël, en mission.
Houpeurt, Vendôme (Loir-et-Cher).
Huet, Montargis (Loiret).
Husson, Le Caire (Égypte).
Hutin, Villeneuve-sous-Dammartin (Seine-et-Marne).
Imbeaux, Nancy (Meurthe-et-Moselle), 9 bis, rue du Montet.
Imbs, Melun (Seine-et-Marne).
Jacquinet, Langres (Haute-Marne), 37, rue Diderot.
Jannin, Tunis (Tunisie).
Javary, Paris, 18, rue de Dunkerque.
Joly (de), Paris, 3, rue de la Terrasse.
Jomier, Dunkerque (Nord).
Jouffroy, Cannes (Alpes-Maritimes), villa Ida.
Jourde, Paris, 141, rue de la Tour.
Joyant, Pontoise (Seine-et-Oise).
Jullieu, Poitiers (Vienne).
Kauffmann, Bordeaux (Gironde), 2, rue J.-J. Bel.
Labeille, Bordeaux (Gironde), 2, rue J.-J. Bel.
Labordère, Bayonne (Basses-Pyrénées).
Lacoste, Ministère des colonies.
Lacroix, Nîmes (Gard), 9, avenue Feuchin.
Lahaussais, Dunkerque (Nord).
Lambert, Châlons-sur-Marne (Marne), 21, allées Saint-Jean.
Lamothe, Nîmes (Gard).
Lapenne, Auch (Gers).
Larminat (de) (Jean), Paris, 38, avenue Bugcaud.
Laroche, Rouen (Seine-Inférieure).
Laurent, Paris, 109, avenue Henri-Martin.
Lecocq, Le Blanc (Indre).
Le Conte, Mayenne (Mayenne).
Lefébure (Henri), Granville (Manche).
Lefebvre (Alexandre), Montevideo.
Le Gavrian, Versailles (Seine-et-Oise), 8, rue de Provence.
Legay, Orléans (Loiret), 9, Châtelet.
Léger, Morlaix (Finistère).
Lehouchu, Saint-Malo (Ile-et-Vilaine).
Lemoine (Armand), Moulins (Allier).
Le Rond, Paris, 103, rue de Miromesnil.
Le Roux, Angers (Maine-et-Loire), 123, rue Franklin.

- MM. Lesierre**, Roanne (Loire), 7, rue de Sully.
Le Trocquer, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
Levaillant, Paris, 42, rue de Châteaudun.
Leverve, Tours (Indre-et-Loire), 87 bis, rue d'Entraigues.
Lévesque, Bordeaux (Gironde), 2, rue J.-J. Bel.
Liévin, Pithiviers (Loiret).
Locherer, Paris, 45, rue Ampère.
Loewy, Paris, 133, boulevard du Montparnasse.
Lombard, Sables-d'Olonnes (Vendée).
Lorieux (Edmond), Paris, 67, rue de Courcelles.
Lyon, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Magdelénat, Bourges (Cher), 12, avenue de Seraucourt.
Mahieu, Paris, 3, square de l'Opéra.
Maillet (Ed.), Bourg-la-Reine (Seine), 11, rue de Fontenay.
Maillet (Georges), Reims (Marne), 28, rue Werlé.
Malterre, Toulouse (Haute-Garonne), 7, rue de l'Université.
Maréchal, Paris, 272, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Margaine, Paris, 14 bis, avenue Bosquet.
Margot (Maurice), Paris, 10, rue de la Pépinière.
Marguery, Vesoul (Haute-Saône).
Martin (Henri), Rouen (Seine-Inférieure), rue du Champ-des-Oiseaux.
Mascart, Paris, 38, rue Juliette-Lamber,
Masscut, Bordeaux (Gironde).
Masson, Arras (Pas-de-Calais).
Mayer (Eugène), La Rochelle (Charente-Inférieure).
Mayer (Georges), Toulouse (Haute-Garonne), 6, rue de la Bourse.
Mazerolle, Paris, 91, avenue Niel.
Mercerou-Vicat, Grenoble (Isère).
Mercier, Montbrison (Loire).
Mesnager, Paris, 182, rue de Rivoli.
Métivet, La Roche-sur-Yon (Vendée).
Métour, Orange (Vaucluse).
Meunier (Paul), Bordeaux (Gironde), 201, boulevard de Caudéran.
Michaux (Henri), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 42, rue Gambetta.
Michel (Gaston), Nantes (Loire-Inférieure), 54, rue de la Bastille.
Mielle, Bourg (Ain).
Moissenet, Chaumont (Haute-Marne).
Mollins (de), Lyon (Rhône).
Moreau, Privas (Ardèche), cours Temple
Naudé, Saint-Quentin (Aisne).
Nicolas, Dijon (Côte-d'Or).
Ninck, Bar-le-Duc (Meuse).
Noïrot, Beaune (Côte-d'Or).
Ocagne (d'), Paris, 30, rue La Boétie.
Oppenheim, Toulon (Var), 8, place Guérin.
Ourson, Besançon (Doubs), 14, rue du Château.
Parent, Mâcon (Saône-et-Loire).
Paret, Arles (Bouches-du-Rhône).

- MM. Pariset**, Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
Pascalon, Toulon (Var), place Mirabeau.
Paul, Paris, 98, avenue Niel.
Pellé, Paris, 8, place d'Iéna.
Pendariés, Toulouse (Haute-Garonne), directeur du Service municipal.
Perrier (Henri), Paris, 108, boulevard du Montparnasse.
Perrier (Louis), Ismailia (Egypte).
Peychez, Rochefort (Charente-Inférieure), 87, rue de l'Arsenal.
Philippe, Angers (Maine-et-Loire).
Philippe, Levallois-Perret (Seine), 48, rue des Frères-Hubert.
Picard (François-Louis), Tunis, 2, avenue de Carthage.
Picarougue, Hué (Annam).
Pigache, Reims (Marne).
Pigeaud, Paris, 31, boulevard de Port-Royal.
Pocard-Kerviler (Georges), Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
Poisson, Sait-Nazaire (Loire-Inférieure).
Porché, Tunis (Tunisie).
Pouyanne (Ministère des Colonies).
Prince, Tours (Indre-et-Loire), 40, rue Méricault-Destouches.
Prompsal, Rouen (Seine-Inférieure).
Quarré, Paris, 32, avenue Niel.
Quinquet, Grenoble (Isère).
Quintin, Périgueux (Dordogne).
Radet, Gourdon (Lot).
Rebuffel, Marseille (Bouches-du-Rhône), 67, rue Paradis.
Regnauld, Moulins (Allier), 9, boulevard du Chambounet.
Regnoul, Nevers (Nièvre).
Renard, Chambéry (Haute-Savoie), 12, route de Lyon.
Reuss, Saint-Étienne (Loire).
Reynès, Carcassonne (Aude), 6, square Gambetta.
Rezeau, Rennes (Ille-et-Vilaine).
Riboud, Soissons (Aisne).
Richard, Angoulême (Charente).
Rogie, Montpellier (Hérault).
Rogier, Bayonne (Basses-Pyrénées).
Rossignol, Paris, 46, rue de Danquerque.
Rotereau, Caen (Calvados), 10 bis, rue de la Marine.
Roth, Auxerre (Yonne).
Roux, Alger (Algérie).
Ruffieux, Lyon (Rhône), 10, cours du Midi.
Saint-Romas, Alger (Algérie).
Sallet, Paris, 19, quai Voltaire.
Samson, Senlis (Oise).
Sarazin, Verdun (Meuse).
Sigault, Meaux (Seine-et-Marne), 22, rue Saint-Faron.
Stablo, Troyes (Aube).
Suquet, Langres (Haute-Marne).
Tartrat, Tours (Indre-et-Loire), 14, rue Nicolas-Simon.

- MM. Tessier**, Sétif (Algérie).
Thérel, Draguignan (Var).
Théron, Paris, 234, boulevard Saint-Germain.
Théry, Albi (Tarn).
Tinardon, Paris, 27, avenue de la Grande-Armée.
Tintant, Vesoul (Haute-Saône).
Troté, Paris, 6, rue Chardin.
Tronvelot, Amiens (Somme).
Vallée, Dax (Landes).
Van Blarenberghe, Paris, 48, rue de la Bienfaisance.
Vasseur, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), 2, quai du Bassin.
Veilhan, Paris, 215, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Veranieaud, Oran (Algérie).
Verrière, Lorient (Morbihan).
Viallefond, Marseille (Bouches-du-Rhône), 4, Place Périer.
Vicaire (Jules), Brest (Finistère).
Vielle, Paris, 121, boulevard Saint-Germain.
Vielle, Bône (Algérie).
Vincent, Cherbourg (Manche).
Weiss (Georges), Paris, 20, avenue Jules-Janin.
Wuart, Paris, 87, rue Caulaincourt.
Wibratte, Mascara (Algérie).
Wilhelm, Gap (Hautes-Alpes).
Willemin, Quimper (Finistère).
-

§ 4. — ÉLÈVES-INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES

- MM. Barillon**, Paris, 28, rue des Saints-Pères.
Bénézit, id.
Bonnisseau, id.
Bouché-Leclercq, id.
Bourgeois, id.
Bouteloup, Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), 4, place Lebreton.
Brossard, Paris, 28, rue des Saints-Pères.
Canel, id.
Caquot, id.
Chantre, id.
Chauve, id.
Delande, id.
Delmotte, id.
Épinay, id.
Fourault, id.
François, id.
Freyssinet, id.
Gassier, id.

MM	Gervais de Rouville, Paris, 28, rue des Saints Pères	
	Gibon,	id
	Gillet,	id
	Girard , Versailles (Seine-et-Oise), 2, rue de la Quintaine	
	Hachon , Paris, 28, rue des Saints-Pères.	
	Hermann ,	id
	Hinstin,	id
	Huet (Robert),	id
	Lefebvre .	id.
	Lefort,	id.
	Levêque,	id.
	Lipmann ,	id
	Iulton,	id.
	Magnier,	id.
	Maitre-Devallon , Paris, 28, rue des Saints-Pères	
	Marlio ,	id.
	Maroger ,	id
	Martinet ,	id
	Michel ,	id
	Millot ,	id
	Montigny	id.
	Ott,	id
	Pellarin ,	id
	Rocheray,	id
	Salmon,	id.
	Schwob ,	id
	Seignobos ,	id.
	Sevin,	id
	Soulassol ,	id
	Tarnier ,	id.
	Thelhet de la Neuville,	id.
	Thevenot ,	id.
	Thiolhère ,	id.
	Thouvenot,	id.
	Tunierelle,	id.
	Varvier ,	id.

2° FONCTIONNAIRES EN RETRAITE

§ 1^{er}. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX DES PONTS ET CHAUSSÉES

MM. Abrial, Albi (Tarn).

Alard, Paris, 76, avenue Wagram.

Amécourt (d'), château de Jussy, par Avor (Cher).

Arnaud, Paris, 73, rue de Rennes.

Aubé, Capbreton (Landes).

Baumgartner, Agen (Lot-et-Garonne).

Bazin, Chenôve (Côte-d'Or).

Bellon, Paris, 197, boulevard Saint-Germain.

Bernard (Henry), Paris, 56, boulevard Haussmann.

Bonneau du Martray, Versailles, 33, rue de Béthune.

Bouffet, Carcassonne (Aude), 17, rue de la Mairie.

Boulé (A.), Paris, 7, rue Washington.

Boutillier, Paris, 24, rue de Madrid.

Brosselin, Paris, 89, boulevard Malesherbes.

Carlier, Paris, 15, rue Decamps.

Châtel, Paris, 61, rue Scheffer.

Choisy, Paris, 9, rue de Poitiers.

Colin, Paris, 144, boulevard Raspail.

Collignon, Paris, 6, rue de Seine.

Courtois, Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie).

Cuvinot, Paris, 13, rue de Phalsbourg.

Dartein (de), Paris, 66, rue Spontini.

Deloche, Paris, 78, rue Mozart.

Delocre, Paris, 4, rue Lavoisier.

Demouy, Paris, 177, boulevard Péreire.

Doniol, Paris, 96 bis, rue de la Tour (villa de la Tour, 5).

Duportal, Paris, villa Montmorency.

Dupuy, Paris, 149, boulevard Saint-Germain.

Durand-Claye, Paris, 81, rue des Saints-Pères.

Fargaudie, Paris, 51, rue du Ranelagh.

Floucaud de Foureroy, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

Fontaine, Beaune (Côte-d'Or), 14, rue Saint-Martin.

Forestier, Paris, 21, avenue Mac-Mahon.

Gauckler, Paris, 90, rue d'Assas.

Genty, Paris, 20, avenue Rapp.

Gobin, Lyon (Rhône), 8, quai d'Occident.

Guillemain, Corbigny (Nièvre).

Hougue (de La), Paris, 41, avenue de Breteuil.

Huet, Paris, 44, boulevard Raspail.

- MM.** Jenner, Vannes (Morbihan).
Koziorowicz, Paris, 20, rue Cardinal-Lemoine.
Laroche, Paris, 110, avenue de Wagram.
Lechallas, Paris, 108, rue du Rennes.
Lefebvre de Foucy, 21, rue de Fourneau.
Lemaire, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Lenthéric, Paris, 28, rue du Luxembourg.
Lévy (Théodore), Paris, 8, rue Crevaux.
Loche, Paris, 21, rue d'Offemont.
Mallez, Paris, 4, rond-point de Longchamp.
Moquet, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Pacull, Albi (Tarn)
Petit, Lyon (Rhône), 2, rue Tronchet
Philippe, Paris, 23 bis, rue de Turenne.
Picquenot, Paris, 28, avenue Maitreau.
Pocard du Cosquer de Kerviler, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure)
Poincaré, Paris, 10, rue de Babylone
Potel, La Rochelle (Charente-Inférieure).
Proszynski, Forç (Ariège).
Reynes, Perpignan (Pyrénées-Orientales)
Ricour, au Mans (Sarthe), Le Gue-Bernisson.
Robaglia, Paris, 41, rue du Four.
Roman, Périgueux (Dordogne), Villa des Cèdres.
Roucaayrol, Marseille, 10, rue Wulfran-Puget.
Rougeul, Paris, 3, rue du Regard.
Rousseau (Ernest), Paris, 1, place Possoz.
Sainjon, Orléans (Loiret)
Salva, Paris, 81, rue Saint-Jacques.
Schérer, Paris, 30, rue Boissière.
Stoecklin, Paris, 6, avenue de l'Alma.
Tournene (de la), Paris, 5, rue Cassette.
Véron-Duverger, Paris, 126, boulevard Haussmann.
Vilhers (de) du Terrage, Paris, 30, rue Barbet-de-Jouy.
Voisin-Bey, Paris, 3, rue Scube.
Wolf, Paris, 12, rue du Regard.
-

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES

- MM. Aron, Lyon (Rhône).
Asbonne (d'), Paris, 2, avenue des Ternes.
Barabant, Paris, 14, rue de Clichy.
Bertin (L), Paris, 6, rue de Mogador.
Biard, Paris, 35, rue de l'Université.
Bidault, Dijon (Côte-d'Or).
Bonnafous, Paris, 96, Avenue Victor-Hugo.
Bonneau, Guéret (Creuse).
Boucher, Paris, 7, rue du Mont-Thabor.
Brière, Paris, 35, rue de Rome.
Bruniquel, Paris, 109, boulevard Haussmann.
Camus, Paris, 3, rue Edmond-Valentin.
Chigot, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Choron, Paris, 112, boulevard de Courcelles.
Cronier, Paris, 91, rue Jeanne-d'Arc.
Darcel, Paris, 2, rue Bayard.
Decolliveaux, Rouen (Seine-Inférieure).
Denis, Paris, 3, rue de Lyon.
Dugler, Paris, 40, boulevard Malesherbes.
Dormoy, Bône (Algérie).
Duparcq, Arras (Pas-de-Calais).
Duval, Paris, 34, avenue de Messine.
Garceau, Paris, 116, rue de Rennes.
Gilbin, Troyes (Aube).
Godot, Paris, 33, rue de Naples.
Grille, l'Étang-la-Ville (Seine-et-Oise).
Hugues, Alais (Gard).
Krafft, Paris, 142, rue de Courcelles.
Laperche (de), Paris, 136, rue de la Tour.
Larivierre (Auguste), Le Mans (Sarthe) 4, avenue de Paris.
Lasne, Les Perrières, par Saujon (Charente-Inférieure).
Laterrade, Paris, 77, boulevard Saint-Michel.
Lecœur, Paris, 5, avenue d'Orléans.
Léonard, Bourges (Cher).
Lucas, Paris, 30, rue Boissière.
Malibran, Paris, 198, boulevard Péreire.
Marchat, Mont-de-Marsan (Landes).
Maréchal, Camiac (Gironde).
Marin, Paris, 2, rue Singer.
Massé, Paris, 175, boulevard Péreire.
Mauranges, Toulouse (Haute-Garonne).
Moise, Paris, 40, rue J.-B.-Dumas.
Montgolfier (de), Saint-Chamond (Loire).
Pader, Paris, 183, boulevard Saint-Germain.

- MM. Paris Marseille (Bouches du Rhone), 82 rue Curral
Petsche, Paris 8 bis chaussée de la Mairie
Petit Paris, 65, avenue Kléber
Piquet d'Arsmont B Junont, par Agen (Lot et Garonne)
Pichon, Paris, 7 avenue de Villars
Radoult de Lafosse, Cussat (Alier)
Renaudot, Paris, 91 rue Jouffroy
Roussel de Pomaret, Valen (Lozère)
Salle (Paul), Paris, 30, rue de Mubert
Salles (Jean), Toulouse (Haute Garonne)
Savin, Paris, 1, rue Gay-Lussac
Thanneur, Boulogne sur Mer (Pas de Calais)
Vanet, Paris, 20 rue de Dunkerque
Van Blarenberghe, Paris 48, rue de la Bienfaisance
Volmérange Nancy (Meurthe-et-Moselle), 10, rue de la Commanderie
Wallet, Paris, 12, rue Antoine Roucher.
-

§ 3 — INGENIEURS ORDINAIRES DES PONTS ET CHAUSSÉES

- MM. Boyeldieu, Amiens (Somme)
Cazavum Paris 35 boulevard Saint Michel
Cèdre, Saint Omer (Pas de Calais)
Charbonnel Commercy (Meuse)
Deccou, Paris, 81, boulevard Richard Lenou
Du Boys, Paris, 139, faubourg Saint Honoré.
Garric, Turbes (Hautes-Pyrénées), rue Lefranc, 6
Gubert, Paris, 15, rue Mansart
Humbert (Adolphe), Toulouse (Haute-Garonne)
Michel (Jules), Paris 77, rue Madame
Pernet, Paris, 82, boulevard Saint Germain
Vauthier, Paris, 41, rue Spontini.
Vivier, Villeneuve sur-Lot (Lot-et-Garonne).
-

MINES



1° FONCTIONNAIRES EN ACTIVITÉ

§ 1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX DES MINES

- MM. Aguilon**, Paris, 71, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Carnot, Paris, 60, boulevard Saint-Michel.
Delafond, Paris, 108, boulevard du Montparnasse.
Duporeq, Paris, 59, rue des Saints-Pères.
Genreau, Paris, 22, rue Saint-Dominique.
Lévy (Michel), Paris, 26, rue Spontini.
Nivoit, Paris, 4, rue de la Planchette.
Ferrin, Paris, 80, rue de Grenelle.
Worms de Romilly, Paris, 7, rue Balzac.
Zeiller, Paris, 8, rue du Vieux-Colombier.
-

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF DES MINES

- MM. Amiot**, Paris, 4, rue Weber.
Aubert, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Babu, Paris, 3, rue Saint-Louis-en-l'Île.
Badoureau, Chambéry (Savoie), 18, rue de la Banque.
Beaugey, Paris, 38, rue Boileau.
Béchevel (de), Rouen (Seine-Inférieure).
Bertrand, Paris, 75, rue de Vaugirard.
Bochet, Paris, 37, rue de Boulainvilliers.
Boëll, Paris, 67, boulevard Malesherbes.
Boutiron, Bordeaux (Gironde).
Carcanagues, Paris, 72, boulevard Richard-Lenoir.
Chesneau, Paris, 18, rue des Pyramides.
Clérault, Paris, 42, rue de Monceau.
Cousin, Nancy (Meurthe-et-Moselle), 86, quai Claude-le-Lorrain.
Curières (de) de Castelnau, Paris, 15, avenue Bosquet.
Dongados, Alais (Gard).
Douvillé, Paris, 207, boulevard Saint-Germain.
Durand de Grossouvre, Bourges (Cher).

- MM. Fèvre**, Paris, 1, place Passot
Fontaine, Paris, 2, avenue de Villars
Henriot, Paris, 154, avenue Victor-Hugo
Heurteau, Paris, 17, rue de Choisy
Humbert, Paris, 6, rue Daubigny.
Jacob, Alger, 22, rue Constantin.
Janet, Paris, 87, boulevard Saint Michel.
Kuss, Douai (Nord), 21, rue Victor-Hugo.
Lallemand, Paris, 66, boulevard Lumière Augier.
Launay (de), Paris, 131, boulevard Haussmann.
Laurans, Paris, 9, rue d'Astorg.
Lebreton, Paris, 24, rue Monsieur
Le Châtelier, Paris, 73, rue Notre Dame-des-Champs
Leclère, Le Mans (Sarthe).
Le Cornu, Paris, 3, rue Gay-Lussac
Leon, Arias (Pas-de-Calais)
Le Verrier, Neuilly-sur-Seine, 70, rue Charles-Laffite
Lévy (Léon), Paris, 2, rue Logelbach.
Lodin, Paris, 16, rue Desbordes Valmore
Nentien, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)
Oiry, Paris, 29, rue Clapeyron.
Oppermann, Marseille (Bouches-du-Rhône), 2, rue des Arcades.
Pellé, Paris, 48, rue de Grenelle.
Pelletan, Paris, 60, boulevard Saint Michel
Pomourié (H), Paris, 63, rue Claude-Bernard.
Rolland, Paris, 60, rue Pierre-Chairon (Cotation rédimée)
Sauvage, Paris, 14, rue Eugène Flachat
Soubeyran, Paris, 102, boulevard Pereire
Tauzin, Saint Étienne (Loire)
Terrier, Paris, 164, rue de Vauguard
Vieira, Toulouse (Haute Garonne)
Voisin (Arm), Bourges (Pas-de-Calais)
Voisin (Henri), Fuminy (Loire).
Walckenaër, Paris, 218, boulevard St Germain (Cotation rédimée).
Wickersheimer, Paris, 11, chaussée de la Muette.
-

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES DES MINES

- MM.** Anglès Dauriac, Le Mans (Sarthe).
Aron, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
Bachelory, Saint-Étienne (Loire).
Bailly, Nancy (Meurthe-et-Moselle), 11, rue de Régny.
Bellanger, Lille (Nord), 110, rue Brûle-Maison.
Bellom, Paris, 6, rue Daubigny.
Bernard (Maurice), Paris, 17, rue Davioud.
Bernheim, Paris, 5, rue Poisson.
Bès de Berc, Paris, 3, rue Scribe.
Billy (de), Paris, 6, rue Rembrandt.
Brisso, Paris, 46, rue de Dunkerque.
Caltaux, Toulouse (Haute-Garonne), 15, rue Raymond IV.
Champy, Valenciennes (Nord).
Chapuy, Lisbonne (Portugal).
Chipart, Bordeaux (Gironde).
Colin de Verdière, Paris, 96, rue de l'Université.
Coste, Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).
Crussart, Saint-Étienne (Loire).
Cuvelette, Arras (Pas-de-Calais).
Defline, Alais (Gard), 127, Grande-Rue.
Dussert, Alger.
Dutilleul, Vesoul (Haute-Saône), 65, rue Saint-Martin.
Étienne, Saint-Étienne (Loire), École des Mines.
Focqué, Paris, 3, rue de la Faisanderie.
Friedel, Saint-Étienne (Loire).
Genty, Marseille (Bouches-du-Rhône), 57-61, rue Saint-Jacques.
Glasser, Saint-Étienne (Loire).
Gourguechon, Tunis (Tunisie).
Herscher, Paris, 169, boulevard Malesherbes.
Heurteau, Rouen (Seine-Inférieure).
Jordan (Paul), Paris, 71, rue de Grenelle.
Jougnot, Saint-Étienne (Loire).
Lantenais, Hanoi (Tonkin).
Laurent, Paris, 19, rue de Bourgogne.
Lebrun, Paris, 35, boulevard Raspail.
Leprince-Ringuet, Arras (Pas-de-Calais).
Leproux, Dijon (Côte-d'Or), 58, avenue Victor-Hugo.
Liénard, Saint-Étienne (Loire).
Loiret, Rodez (Aveyron), 6, boulevard Gambetta.
Luyt, Paris, 9, avenue de l'Opéra.
Maison, Paris, 68 bis, rue Jouffroy.
Maitre, Forges de Morvillars (territoire de Belfort).
Merigeault, Constantine (Algérie).
Mettrier, Montpellier (Hérault).

- MM.** Nadal, Paris, 206, boulevard Raspail
Nanteuil (de) de la Norville, Nantes (Loire Inf^{re}), 3, rue des Cademiers
Pelnard, Bordeaux (Gironde), 45, cours d'Albret
Pourcel, Paris, 2 square du Croisic
Primat, Grenoble (Isère) 5 bis, boulevard Gambetta
Rateau, Paris, 105, quai d'Orsay
Rigaudias, Paris, 42, rue de Valenciennes
Rivet, Lyon (Rhône)
Ruffi de Pontevez (de), Rouen (Seine-Inférieure), 3, rue Pouchet
Schigmann-Lui, Tours (Indre)
Siegler, Moulins (Allier)
Solente, Marseille (Bouches-du-Rhône), 395, rue Paradis
Taffanel, Clermont Ferrand (Puy-de-Dôme).
Vaudeville, Amiens (Somme)
Veilant, Paris, 69, avenue de Wagram
Vioaire Saint Étienne (Loire), 42, rue de Lodi
Villain, Nancy (Meurthe-et-Moselle), 57, rue Stanislas
Weiss, Paris, 78 bis avenue Henri-Martin
-

§ 4 — ELÈVES INGENIEURS DES MINES

- Aubrun, Paris, 60, boulevard Saint-Michel
Bartholémy, Paris, 60, boulevard Saint-Michel,
Beynert, Paris, 60, boulevard Saint-Michel
Danlos, Paris, boulevard Saint-Michel.
Frantzen, Paris, 46, rue Mazagan
Guillaume, Neuilly sur-Seine 72, rue Charles Laffite.
Henry Gread, Paris, 30, rue du Luxembourg
Japlot, Dijon (Côte-d'Or), rue Chabot-Charny.
Lavaste, Paris, 60, boulevard Saint-Michel.
Lohard, Paris, 23, rue de la Faisanderie.
Macaux, Paris, 60, boulevard Saint-Michel
Marchal, Paris, 60, boulevard Saint-Michel
Morette, Paris, 60, boulevard Saint-Michel.
Nicou, Paris, 28, boulevard Saint-Marcel
Niewengowski, Paris, 60, boulevard Saint-Michel.
Rémy, Versailles (Seine-et-Oise), 40, avenue de Paris.
Schlumberger (de), Paris, 60, boulevard Saint-Michel
Stouvenot, Paris, 60, boulevard Saint-Michel
Ulrich, Paris, 60, boulevard Saint-Michel.
-

2° FONCTIONNAIRES EN RETRAITE

§ 1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX DES MINES

- Bochet, Sceaux (Seine), 144, rue Houdan.
Castel, Paris, 72, cours de Vincennes.
Freycinet (de), Paris, 123, rue de la Faisanderie.
Genouillac (de) du Verdier, Rouen (Seine-Inférieure), rue Pavée.
Haton de la Goupillière, Paris, 56, rue de Vaugirard.
Keller, Paris, 119, avenue des Champs-Élysées.
Linder, Paris, 38, rue du Luxembourg.
Lorieux (Edmond), Paris, 45, rue Galilée.
Moissenet, Chamont (Haute-Marne).
Orsel, Cérelles, par Rouziers (Indre-et-Loire).
Peslin, Paris, 21, avenue Marceau.
Potier, Paris, 89, boulevard Saint-Michel.
-

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF DES MINES

- Bère, Paris, 18, rue d'Armaillé.
Chosson, Paris, 8, rue Margueritte.
Coince, Paris, 31, place Saint-Ferdinand.
Cumenge, Paris, 33, rue de la Bienfaisance.
Gouvenain (de), Moulins (Allier).
Jordan, Paris, 48, rue de Varenne.
Ledoux, Paris, 250, boulevard Saint-Germain.
Lesenre Saint-Étienne (Loire).
Mussy, Paris, 7, rue Théodore-de-Banville.
Noblemaire, Paris, 58, rue de la Boétie.